

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Septembre 2022 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 78 238 966 Dinars, un actif net de 77 985 645 Dinars et un bénéfice de la période de 1 499 905 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 18,707% de l'actif total au 30 Septembre 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 20,523% de l'actif total au 30 Septembre 2022, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/09/2022
(Exprimé en dinars)

		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
ACTIF				
Portefeuille-titres		51 299 417	37 430 031	43 406 342
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	18 689 006	17 655 250	18 026 079
Emprunt d'Etat	3.2	30 041 369	16 364 164	21 672 824
Titres OPCVM	3.3	2 569 042	3 410 617	3 707 439
Placements monétaires et disponibilités		26 908 744	37 666 127	27 681 603
Placements monétaires	3.4	10 851 735	22 521 805	13 040 358
Disponibilités	3.5	16 057 009	15 144 322	14 641 245
Créances d'exploitation	3.6	30 805	73 341	73 341
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		78 238 966	75 169 499	71 161 286
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	245 139	171 561	171 239
Autres Créditeurs divers	3.8	8 182	7 794	6 379
TOTAL PASSIF		253 321	179 356	177 618
Capital	3.9	74 727 455	67 705 569	63 250 077
Sommes Distribuables	3.10	3 258 190	7 284 575	7 733 591
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	4 369 557	4 080 567
Résultat distribuable de la période		3 802 073	3 277 756	4 261 290
Regul résultat distribuable de la période		-543 883	-362 738	-608 266
ACTIF NET		77 985 645	74 990 144	70 983 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		78 238 966	75 169 499	71 161 286

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/07/2022 au 30/09/2022

(Exprimé en dinars)

		Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	4.1	822 904	2 490 645	646 787	1 493 100	2 117 185
Dividendes/ Titres OPCVM		-	230 461	142 870	269 405	269 405
Revenues des obligations de sociétés		735 088	1 999 599	416 101	961 668	1 497 937
Revenues des emprunts d'Etat		87 816	260 584	87 816	262 027	349 843
Revenus des placements monétaires	4.2	1 001 522	2 143 565	679 698	2 530 792	3 115 946
Total des revenus de placements		1 1 824 426	4 634 210	1 326 485	4 023 892	5 233 130
Charges de gestion des placements	4.3	-293 588	-720 922	-204 353	-673 571	-876 940
Revenus Nets des placements		1 530 838	3 913 288	1 122 132	3 350 321	4 356 190
Autres charges d'exploitation	4.4	-66 257	-111 215	-21 583	-72 565	-94 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 464 581	3 802 073	1 100 549	3 277 756	4 261 290
Régularisation du résultat d'exploitation		-827 760	-543 883	55 671	-362 738	-608 266
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		636 821	3 258 190	1 156 220	2 915 018	3 653 024
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		827 760	543 883	-55 671	362 738	608 266
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		8 694	5 993	718	1 129	-927
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		26 630	-157 857	-112 022	-112 004	-86 523
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 499 905	3 650 210	989 245	3 166 881	4 173 841

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/07/2022 au 30/09/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET					
RESULTANT DES	1 499 905	3 650 210	989 245	3 166 881	4 173 841
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 464 582	3 802 073	1 100 549	3 277 756	4 261 290
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 694	5 993	718	1 129	-927
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	26 630	-157 857	-112 022	-112 004	-86 523
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-14 836 809	3 351 767	2 739 501	-17 758 547	-22 771 983
Souscriptions	75 419 159	135 071 289	32 894 909	144 325 012	163 286 707
- Capital	69 234 631	124 830 681	29 963 225	133 118 870	150 167 813
- Régularisation des sommes non distribuables	3 613 774	6 592 318	1 929 485	8 601 983	9 675 110
- Régularisation des sommes distribuables	2 570 754	3 648 290	1 002 199	2 604 159	3 443 784
Rachat	-90 255 968	-131 719 522	-30 155 408	-162 083 559	-186 058 690
- Capital	-82 542 468	-121 157 992	-27 448 721	-149 463 747	-170 997 744
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 314 986	-6 369 356	-1 760 160	-9 652 915	-11 008 896
- Régularisation des sommes distribuables	-3 398 514	-4 192 173	-946 528	-2 966 897	-4 052 050
VARIATION DE L'ACTIF NET	-13 336 904	7 001 977	3 728 746	-14 591 666	-18 598 142
ACTIF NET					
En début de période	91 322 548	70 983 668	71 261 398	89 581 810	89 581 810
En fin de période	77 985 645	77 985 645	74 990 144	74 990 144	70 983 668
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	798 901	638 000	657 852	847 848	847 848
En fin de période	672 801	672 801	683 184	683 184	638 000
VALEUR LIQUIDATIVE	115,912	115,912	109,766	109,766	111,260
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,182%	5,559%	5,278%	5,199%	5,302%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Septembre 2022

Montants en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Septembre 2022.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions

souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	355 875	357 642	0,457
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	6 000 000	6 279 478	8,026
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	515 472	0,659
TN0004700811	ATL 2020-1A	10 000	800 000	863 211	1,103
TN004700811	ATL 2020-1AA	15 000	1 200 000	1 294 816	1,655
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	640 000	684 284	0,875
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	1600 000	1 688 066	2,158
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	800 000	828 744	1,059
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	5 000	500 000	536 300	0,685
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 603 815	2,050
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1	10 000	1 000 000	1 054 917	1,348
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	700 000	732 436	0,936
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	630 000	644 499	0,824
TN4J4VCBM140	ATL 2022-1 A	5 000	500 000	500 986	0,640
TN8DSQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	600 000	602 367	0,770
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	500 000	501 973	0,642
Total Obligations de sociétés			17 825875	18 689 006	23,887

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000606	BTA13042028	4000	3 750 000	3 850 445	4,921
EN000800606	BTA13042028A	2500	2 327 500	2 390 278	3,055
TN0008000838	EN 2021 CAT. B/5	50 000	5 000 000	5 088 723	6,504
TN0008000895	EN 2021 CAT. B/5 2EME T	50 000	5 000 000	5 034 718	6,435
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B/5 3EME T	50 000	5 000 000	5 306 674	6,783
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 192 142	6,636
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMP	6000	600 000	623 057	0,796
VHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 555 332	3,266
Total Emprunts d'Etat (BTA)			29 177 500	30 041 369	38,396

3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE	24 959	2 510 751	2 510 751	3,209
TNV17Y8KWSO9	FCP AMEN SELECTION	596	58 291	58 291	0,075
Total titres OPCVM		25 555	2 569 042	2 569 042	3,284

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

• Certificat de dépôt

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNU2LZB4TYB4	CD051022	AB	20	8,03	498 223	499 643	0,639
TNCZYYKBXBT2	CD101022	AB	10	8,03	3 493 768	3 494 390	4,466
TN754JJTUG83	CD121022	AB	20	8,03	498 223	499 021	0,638
TN9O7CKRVG18	CD191022A	AB	20	8,03	996 447	996 801	1,274
TN4QCB0QUGB5	CD201022	AB	20	8,03	1 992 894	1 993 248	2,548
TN5B7NP3HWU1	CD270423	BH	260	8,52	3 337 694	3 368 632	4,306
Total Certificat de dépôt					10 817 249	10 851 735	13,870
Total placements monétaires					10 817 250	10 851 735	13,870

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
	PLACEMENT A TERME (i)	2 518 558	9 515 935	10 044 001
	SOMMES A L'ENCAISSEMENT	13 538 451	5 628 38 7	4 597 244
Total des disponibilités		16 057 009	15 144322	14 641 245

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT091122	AMEN BANK	AMEN BANK	90	8,22	2 000 000	2 018377	2,580
PLACT281222	AMEN BANK	AMEN BANK	90	8,26	500 000	500 181	0.639
Total Placements à terme					2 500 000	2 518 558	3,219

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	-	-
INTERETCOURU/COMPTE REMUNERE	30 805	73 341	73 341
Total des créances d'exploitation	30 805	73 341	73 341

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
GESTIONNAIRE	20 455	15513	15 948
DEPOSITAIRE	64 196	44 586	44 370
DISTRIBUTEUR	160 488	111 462	110 921
Total des opérateurs créditeurs	245 139	171 561	171239

3.8. Autres créditeurs divers :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-	1 588	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	8 182	6 206	6 379
Total des autres créditeurs divers	8 182	7 794	6 379

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2022 au 30 Septembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01 janvier 2022		
Montant		67 330 644
Nombre de titres		638 000
Nombre d'actionnaires		122
Souscriptions réalisées		
Montant		124 830 681
Nombre de titres		1 182 849
Nombre d'actionnaires entrants		13
Rachats effectués		
Montant		-121 157 992
Nombre de titres		1 148 048
Nombre d'actionnaires sortants		29
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		5 993
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-157 857
Régularisation des sommes non distribuables		31 233
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)		3 653 024
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital		191 729
Frais de négociation de titre		-
Capital au 30 Septembre 2022		
Montant en nominal		74 727 455
Nombre de titres		672 801
Nombre d'actionnaires		106

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Septembre 2022 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes distribuable des exercices antérieurs	-	4 369 557	4 080 567
Résultat Distribuable de la période	3 802 073	3 277 756	4 261 290
Régularisations du résultat distribuable de la période	-543 883	- 362 738	-608 266
Total des sommes distribuables	3 258 190	7 284 575	7 733 591

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/07/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	230 461	142 870	269 405	269 405
Revenus des obligations des sociétés	735 088	1 999 599	416 101	961 668	1 497 937
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 816	260 584	87 816	262 027	349 843
Total des Revenus du portefeuille titres	822 904	2 490 645	646 787	1 493 100	2 117 185

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/07/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Revenus des placements à terme	75 944	363 774	119 462	436 474	569 621
Revenus du compte rémunéré	34 298	34 298	-	19 500	19 500
Revenus des certificats de dépôt	478 796	844 776	375 853	959 881	1 064 779
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-	60 165	60 165
Revenus des pensions livrées	412 484	900 717	184 383	1 054 772	1 401 881
Total des Revenus des placements monétaires	1 001 522	2 143 565	679 698	2 530 792	3 115 946

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>
	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunération du distributeur	161 297	396 074	112 271	370 060	481 791
Rémunération du gestionnaire	67 772	166 418	47 173	155 487	202 433
Rémunération du dépositaire	64 519	158 430	44 909	148 024	192 716
Total des charges de gestion de placements	293 588	720 922	204 353	673 571	876 9

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>
	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	27 109	66 567	18 869	62 195	80 973
Services bancaires & assimilés	9 580	9 591	66	2 314	2 319
TCL	3 568	9 056	2 658	8 056	11 608
Impôts et Taxes	400	400	-	-	-
Jetons de présence	25 600	25 600	-	-	-
Total des autres charges d'exploitation	66 257	111 214	21 593	72 565	94 900

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.